FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

COLLOQUE EPS - 26 NOVEMBRE 2019

E : Education, Formation, Emploi
P : Partenaire aujourd'hui...
S : Surtout demain

Le colloque du 26 novembre 2019 se place dans le contexte d'une volonté politique nationale et européenne clairement affichée depuis de nombreuses années maintenant, visant à mettre en place des parcours d'éducation et de formation tout au long de la vie plus fluides, de qualité et davantage centrés sur l'apprenant. Les récentes Déclarations de politique communautaire ou régionales ont à nouveau mis l'accent sur cette priorité.

Au-delà de la rhétorique à laquelle chacun peut adhérer, la difficulté réside encore et toujours dans la mise en pratique concrète de cet idéal, ou pour le dire de manière plus directe, de passer des mots aux actes.

De par son positionnement à différents niveaux d'enseignement et de formation et son mode de fonctionnement, l'EPS constitue un interlocuteur voué naturellement à développer des partenariats avec les différentes parties prenantes impliquées dans l'éducation et la formation en Belgique. Cette réalité n'est sans doute pas encore suffisamment connue.

Le colloque a pour ambition de présenter de manière très concrète, à travers quatre ateliers, des exemples de coopération fructueuse entre l'EPS et différents partenaires publics ou privés, en vue d'en susciter d'autres, mais également d'entendre des propositions d'amélioration des dispositifs afin de pouvoir proposer des pistes d'action en ce début de législature.

Les ateliers ont été choisis pour correspondre à différentes étapes du parcours d'éducation et de formation ou pour aborder certains dispositifs spécifiques (politiques d'intégration, enseignement supérieur, validation des compétences/valorisation des acquis, conventions de partenariat). La journée se clôturera par une présentation prospective liée au développement de l'E-Learning.

EPALE
UNION EUROPÉENNE
eps Enseignement de Promotion Sociale

ATELIER N°1 : ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE L'EPS : COMPLÉMENTARITÉ ET SPÉCIFICITÉ

A. Pourquoi cet atelier ?

Depuis près d'un demi-siècle, l'enseignement de promotion sociale (EPS) organise des formations d'enseignement supérieur et met en œuvre des partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur. Ces pratiques, formalisées par le décret de 1991 dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie, ont permis de faciliter le parcours de nombreuses personnes, de répondre à des besoins en articulant des dispositifs ou en mutualisant des ressources.

Par ailleurs, le décret Paysage (notamment par ses articles réglant les coorganisations/codiplomations d'initiative ou consécutives à un faible nombre de diplomation ainsi que pour l'organisation d'aide à la réussite), conduit à davantage de collaborations entre établissements d'enseignement supérieur, et donc au renforcement de partenariats avec l'enseignement supérieur de promotion sociale. A cette occasion se constate fréquemment une connaissance incomplète du fonctionnement de l'EPS et de ses spécificités par bon nombre d'acteurs, qu'il convient dès lors de compléter.

Si la participation des représentants de l'EPS dans les diverses instances telles que l'ARES et les Pôles académiques contribue à mieux faire connaître cet enseignement et augmenter la confiance, du chemin reste à parcourir pour montrer la complémentarité possible entre opérateurs de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que pour mieux faire connaître la capacité de l'EPS d'offrir des formations qui répondent à des besoins spécifiques.

Si le rapprochement entre formes d'enseignement différentes amène des effets positifs en termes de mutualisation de moyens, de réduction de charge, de décloisonnement, etc., un certain nombre de freins persistent, a fortiori lorsque les législations respectives souffrent d'un manque d'harmonisation. Pourtant certaines institutions, persuadées de la plus-value de mettre en commun les atouts des Hautes Ecoles et de l'EPS, ont mis en place des coorganisations et des codiplomations pour lesquelles elles ont trouvé ou sont en voie de trouver des solutions pour lever les écueils rencontrés.

Enfin, l'enseignement supérieur de promotion sociale organise le CAP (Certificat d'aptitudes pédagogiques) qui est la seule formation permettant à des diplômés du secondaire qualifiant ou de Hautes Ecoles ou à des personnes disposant d'une expérience professionnelle, d'enseigner leur matière ou leur art. Ce certificat complète l'offre de formation pédagogique pour des personnes intéressées par la perspective d'une autre carrière dans l'enseignement, en valorisant leur expertise au profit d'étudiants.

B. Objectifs de l'atelier

Au travers de trois grands thèmes, des partenaires et des bénéficiaires viendront d'une part témoigner de leur expérience de collaboration avec l'enseignement supérieur de promotion sociale (en termes de coorganisation/codiplomation et d'aide à la réussite), et d'autre part de l'apport d'une certification que seul l'EPS organise.

Au-delà de ces exemples, ce sera également l'occasion d'un échange visant à recueillir un retour des participants par rapport aux dispositifs présentés afin de nourrir la réflexion et d'éventuellement proposer des pistes d'action, en ce début de législature.

Thème 1 : Coorganisations-codiplomations

- La codiplomation du bachelier Assistant social entre la HEH et des établissements EPS de la région montoise.

  D. Dufrane , Directeur-Président de la HEH

- La coorganisation entre 3 formes d'enseignement avec accessibilité directe de nombreux bacheliers économiques du Master en alternance en sales management

  Mme K. Walravens, Training programs designer & Sales Academy coordinator de HEC Liège Executive Education .

Thème 2 : Dispositifs d'aide à la réussite

- Propédeutique EPFC avec l'ULB

  Mme P. Vertongen, Coordinatrice et Chargée de cours à l'ULB, et Bruno Charlier, Directeur à l'Enseignement de Promotion et de Formation Continue (EPFC)

- Maîtriser le « métier d'étudiant »

  Mme N. Ponsart, Directrice du Centre d'Enseignement Supérieur de Promotion et de Formation Continuée en Brabant Wallon (CPFB)

Thème 3 : Certificat d'aptitudes pédagogiques

- IEPSCF Namur Cadets

  Mme Moson, Coordinatrice, et Mme V. Canal-Robles, Etudiante diplômée

- Institut Provincial Supérieur des Sciences Sociales et Pédagogiques de promotion sociale (IPSMAPS)

  Mme M.-L. Gras, Chargée de cours et M. O. Absil, chargé de cours/Etudiant diplômé.

Présidents : Arielle BOUCHEZ Chargée de mission Qualité EPS, Marc FIEVET Directeur (e.r.) et membre du Conseil général de l'EPS

Rapporteur : Dominique JANSSENS, Chargée de mission auprès de l'ARES

ATELIER N°2 : FACILITER LES PARCOURS D'INTÉGRATION DES PUBLICS FRAGILISÉS EN DÉVELOPPANT DES PARTENARIATS AVEC L'EPS

A. Pourquoi cet atelier ?

De l'accès à la formation à la modularité des parcours, l'individualisation de la formation est un principe largement appliqué par l'EPS. Cependant, le parcours (de reprise) de formation des adultes peut vite être semé d'obstacles.

Les partenariats entre les différents acteurs de l'apprentissage des adultes peuvent être une solution pour faciliter un processus d'apprentissage tout au long de la vie, surtout lors d'un processus d'intégration pour un public fragilisé.

L'EPS marque depuis de nombreuses années un intérêt constant pour les collaborations et échanges avec les acteurs francophones de l'apprentissage des adultes, en matière d'intégration des publics fragilisés. Il reste cependant beaucoup à faire pour mieux faire connaître ces initiatives et ce que l'EPS peut apporter dans ce domaine en vue d'accroître les collaborations au bénéfice des apprenants.

B. Objectifs de l'atelier

L'atelier proposera un échange de bonnes pratiques au départ d'exemples de partenariats existants, mettant en avant les possibilités offertes, ainsi que les obstacles rencontrés. Ces moments d'échanges permettront d'ouvrir le débat sur les bonnes pratiques en matière de partenariat et de formuler des premières pistes d'action afin d'en développer de nouveaux pour l'avenir.

Intervenants

- Collaboration avec les CPAS, présentée par Delphine NUDA, Directrice spécifique f.f. du Pôle Insertion, CPAS de Liège ;
  Mise en place d'Ateliers de Pédagogie Personnalisée (APP) à destination des jeunes de 18 à 25 ans qui sont bénéficiaires du CPAS et très éloignés du marché de l'emploi afin de leur apporter un soutien pédagogique et un accompagnement personnalisé destinés à les aider à intégrer une formation.
- Projet AlphaVal par Nayke EKOFO, Attachée Validation à la Cité des métiers ; Partenariats entre des Missions locales bruxelloises et des Centres de validation en vue de soutenir l'accès à la Validation des compétences pour des personnes ne maîtrisant pas le français, pour les métiers qui s'y prêtent et ce, par la mise en place de modules courts de français orienté métier ainsi qu'un accompagnement;
- Le BES de l'EPS au service de l'insertion socio-professionnelle : présentation des BES en alphabétisation et en insertion socio professionnelle, description, objectifs et publics cibles, par Christine Thomas, Nathalie De Wolf et Alexandre Wanet de l'Institut Roger Guilbert) ;

Présidentes : Michèle Mombeek, Chargée de mission Epale (DRI)
Karine Cambria, responsable, Coordonnatrice administrative adjointe, Centre de coordination et de gestion des Fonds européens

Rapporteur : Bernadette Schreuer, Chargée de mission

ATELIER N°3 : VALORISER SES ACQUIS ET VALIDER SES COMPÉTENCES : DEUX PROCESSUS DE RECONNAISSANCE DES CONNAISSANCES ET CAPACITÉS QUI FAVORISENT LA MISE EN PROJET PROFESSIONNEL ET DE FORMATION

A. Pourquoi cet atelier ?

Toute personne (travailleurs, chercheurs d'emploi, étudiants, indépendants, ...) qui souhaite reprendre une formation, en fluidifiant son parcours d'apprentissage tout en profitant de dispenses pour les matières connues et donc alléger la durée de ses études, peut bénéficier de l'offre de VALORISATION DES ACQUIS que propose l'Enseignement de Promotion sociale. Les compétences qui sont possédées par une personne, soit par l'expérience d'un métier, soit par un parcours de formation sans titre obtenu ont de l'importance. Elles peuvent être reconnues officiellement grâce au dispositif de VALIDATION DES COMPETENCES dont l'Enseignement de Promotion sociale est un des cinq opérateurs.

Ces deux processus complémentaires, bien qu'existant depuis des années, sont toujours insuffisamment connus quant aux perspectives qu'ils offrent, et ce d'autant plus que des modifications récentes dans le domaine de la valorisation des acquis, proposé par l'EPS ont accentué les possibilités d'en profiter au mieux au plus grand bénéfice des apprenants, mais également des employeurs.

B. Objectifs de l'atelier

Les objectifs de l'atelier seront :

- de bien distinguer les deux dispositifs : valorisation et validation tout en considérant leur complémentarité ;
- grâce à des exemples partenariats, de prendre conscience de ces opportunités comme une mise en valeur et de la reconnaissance du capital humain des bénéficiaires.

Intervenants

1. François AMEL – Responsable du Centre de validation des compétences de Huy-Waremme
2. L'ASBL Alter Form avec Christine Dudzinski (Coordinatrice pédagogique) et l'Ecole Pluri-Elles de Liège avec Anne-Chantal MATEU-RAMIS (Sous-Directrice) pour une « Convention particulière de valorisation »
3. SIREAS Naima NASSIR (Coordinatrice ISP + Coordinatrice du centre de formation en horeca) pour une formation en horeca) pour une « Convention automatique de valorisation »
4. Séverine DENEUBOURG (ancienne GRH de Caterpillar)
   « Valider les compétences des travailleurs en entreprise et susciter les projets de formation »

Présidents : Xavier COPPE, Chargé de mission (Validation des compétences), Valérie Fontaine, Experte (Valorisation des acquis)

ATELIER N°4 : LA CONVENTION DE PARTENARIAT : UNE RÉPONSE FLEXIBLE AUX BESOINS DES ENTREPRISES ET DES ORGANISMES PUBLICS

A. Pourquoi cet atelier ?

Cet atelier offre l'opportunité de découvrir un outil souvent méconnu et qui constitue une particularité de l'Enseignement de Promotion sociale : la convention de partenariat. En effet, l'Enseignement de Promotion sociale répond aux besoins des entreprises et organismes publics en matière de formation des adultes, tous secteurs confondus.

Via l'établissement de conventions, les établissements ont la possibilité d'organiser des formations pour le public ciblé par le partenaire. Ces formations peuvent se dérouler au sein de l'établissement mais aussi *in situ*.
De l'organisation d'un court module à la formation certifiante, les conventions représentent un mécanisme qui s'adapte de manière souple aux demandes des acteurs des milieux socio-économiques.

Depuis 1997, plus de mille conventions par an sont conclues avec l'Enseignement de Promotion sociale.

B. Objectif de l'atelier

L'atelier visera à détailler les principes du conventionnement et la mise en œuvre de partenariats. Les potentialités de collaboration avec l'EPS seront illustrées par divers témoignages ainsi que par la mise en exergue d'un nouveau dispositif destiné à rencontrer rapidement les besoins d'une entreprise émergente ou qui doit se défaire de son personnel. Enfin, l'atelier a pour intention d'échanger avec le public afin de répondre à ses interrogations et recueillir les bonnes pratiques et les suggestions qui nourriront la réflexion sur le développement des partenariats. Dans ce cadre, une attention particulière sera apportée aux attentes et propositions des partenaires actuels ou potentiels.

Intervenants

- Shipé Guri (Coordinatrice du service conventions) : « La convention de partenariat : une réponse flexible aux besoins des entreprises et des organismes publics – Concept et pratique »
- Convention EPS – APEF FEBI : Amély Gérard (ASBL FEBI) et Laurence Coulon (ASBL APEF)
- Convention EPS – AREB : (association de redéploiement économique du bassin sérésien)
- Convention EPS – MIRE WAPI : (Mission régionale pour l'emploi en Wallonie Picarde)

Présidentes : Shipé Guri, Coordinatrice du Service « Conventions », Donatienne Vankerckhove, Chargée de mission EPS - CPEONS

Rapporteur : Donatienne Vankerckhove, Chargée de mission EPS - CPEONS